

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20200610-D2020-34-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2020  
Date de réception préfecture : 15/06/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-34 en date du 10/06/2020 portant création de deux emplois d'agents techniques non permanents à temps non complet :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M.FAUCHER Alain.

**Présents :** MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme CASTANET Christine été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il précise qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service scolaire, péri et post-scolaire, il conviendrait de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux, à temps non complet, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création de deux emplois non permanents « d'adjoint technique territorial », à temps non complet, pour un accroissement temporaire d'activité, au service scolaire, péri et post-scolaire, pour la période du 02 juin 2020 au 03 juillet 2020 inclus.

**PRECISE** que les rémunérations seront fixées sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial au prorata du nombre d'heures effectuées.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

A La Geneytouse, le 12 juin 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 juin 2020.